

A.A. ENERGIES

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 183 Place Jean Moulin

39570 MACORNAY

812 953 511 RCS LONS LE SAUNIER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 DECEMBRE 2023**

Le trente et un décembre deux mille vingt-trois, au siège social,

Monsieur Alexandre ALLARD,

Demeurant 3 Rue de l'Industrie 39270 DOMPIERRE SUR MONT

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société
« A.A. ENERGIES »,

Associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

PREMIÈRE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de 183 Place Jean Moulin 39570 MACORNAY à
3 Rue de l'Industrie 39270 DOMPIERRE SUR MONT, à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 3 Rue de l'Industrie 39270 DOMPIERRE SUR MONT »

Le reste de l'article sans changement.

AA

DEUXIÈME DECISION — DELEGATION DE POUVOIRS

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Alexandre ALLARD,
Gérant associé unique.

